



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D706-2024 – Nouvelles redevances des Agences de l'eau au 1^{er} janvier 2025

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 18 octobre 2024	Membres présents : 33
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 34

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC		X
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Marianne MICHEL	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Florence PIQUART	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER		X
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND		X
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE		
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Geoffroy BAX DE KEATING		X
	Philippe GAULTIER		X
	François PETIPAS		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	X	
	Denis VERGNIAULT		X

A DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Stéphane JEAN, représentant la Commune du GOUPILLIÈRES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi des finances,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu la réforme des recettes des Agences de l'Eau,
Vu le 12^{ème} programme d'intervention des Agences de l'Eau,

Considérant la nécessité pour le Syndicat de délibérer pour l'application des nouvelles redevances des Agences de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

1/ L'application de la redevance de consommation d'eau potable sur la facture des abonnés selon les modalités prévues par les Agences de l'Eau dont la formule de calcul est arrêtée comme suit :
Tarif voté par les instances Agence de l'Eau x Nombre de m³ consommés

	Tarif 2025	Tarif 2026	Tarif 2027	Tarif 2028	Tarif 2029	Tarif 2030
Tarifs €/m ³	0,46	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34

2/ Le paiement annuel de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont la formule de calcul est arrêtée comme suit :
Tarif voté par les instances Agence de l'Eau x Nombre de m³ d'eau facturés x Taux de modulation

	Tarif 2025	Tarif 2026	Tarif 2027	Tarif 2028	Tarif 2029	Tarif 2030
Tarifs €/m ³	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

Pour l'année 2025 le taux de modulation étant fixé à 0,2 pour l'ensemble des collectivités, le montant de la redevance pour performance réseau est de $0,085 \times 0,2 = 0,0170$ euros/m³ HT.

- De répercuter sur la facture d'eau des usagers la redevance pour performance des réseaux d'eau potable sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau distribuée.
- D'autoriser le Président à accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Dominique ARTEL

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.